

AVIS DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL A CANDIDATURES MEDICO-SOCIAL N°2025-ARS/PH-12-01

pour la création d'une équipe médico-sociale adossée à une unité d'hébergement, proposant un accompagnement global social/médico-social en établissement de la Protection de l'Enfance pour des mineurs ou jeunes majeurs protégés et en situation de handicap dans le département de l'Aveyron

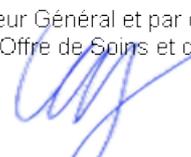
L'Agence Régionale de Santé Occitanie compétente en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation médico-sociale a ouvert un appel à candidatures portant sur la création d'une équipe d'appui médico-social adossée à une structure sociale de type MECS permettant l'accueil d'enfants sous mesure de protection avec une notification CDAPH non suivi d'effet ou de manière très partielle, afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap dans le département de l'Aveyron.

Cet appel à candidature du 13 mars 2025 a fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie n°R76-2025-060 en date du 28 mars 2025 et sur le site internet de l'ARS Occitanie. Les candidats pouvaient déposer un dossier jusqu'au 16 avril 2025, délai prorogé au 30 avril.

En l'absence de candidature réceptionnée, l'appel à candidatures médico-social n°2025-ARS/PH-12-01 est déclaré infructueux.

Le 20 mai 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER